

État-ONCF. Un 4^e contrat-programme pour fin 2019

Un protocole d'accord a été signé entre l'État et L'ONCF, ce jeudi à Rabat pour fixer les orientations stratégiques favorisant le développement et la pérennité du modèle de l'ONCF. Ce protocole d'accord sera décliné en deux phases.



Khadim Mbaye
k.mbaye@leseco.ma

Le quatrième contrat-programme (2019-2025) entre l'État et l'Office national des chemins de fer (ONCF) est prévu pour fin 2019. C'est ce qui a été annoncé ce jeudi à l'occasion de la tenue du Conseil d'administration de cette entreprise publique. En attendant, un protocole d'accord a été signé entre les deux parties afin de fixer les orientations stratégiques favorisant le développement et la pérennité du modèle de l'ONCF. Ce protocole d'accord sera décliné en deux temps : une première phase transitoire couvrant la période 2019-2021 pour l'assainissement de la situation financière. Il s'agit notamment de la restructuration de la dette, la cession des actifs non nécessaires à l'exploitation ainsi que la mobilisation de ressources nécessaires pour combler les besoins de trésorerie, ceci pour permettre à l'office d'honorer ses engagements vis-à-vis de ses partenaires et de garantir le respect des délais de paiement. La 2^e phase, elle, vise la mise en œuvre, à partir de 2022, du schéma de restructuration organisationnelle et institutionnelle pour garantir la séparation entre le développement de l'in-

frastructure ferroviaire et l'exploitation commerciale du réseau et ceci sur la base des études et des travaux d'évaluation qui seront lancées auparavant. Toutes ces orientations seront intégrées dans le nouveau contrat-programme qui devra définir dans le détail les actions, les leviers et les mesures de progrès garantissant la mise en place d'un modèle pérenne et viable pour cette entreprise publiques. L'ONCF a fortement besoin d'un nouveau contrat-programme pour réussir les objectifs et les défis de développement et de modernisation du secteur ferroviaire. Force est de noter à cet égard que les relations entre l'État et l'ONCF sont régies par des contrats-programmes pluriannuels qui assurent la déclinaison des orientations gouvernementales dans le secteur, arrêtent les engagements réciproques des deux

parties et fixent les objectifs à atteindre. Le premier contrat-programme État-ONCF s'est étalé sur la période 2002-2005. Il fixait les engagements de l'État au titre du service de la dette qui a été contractée par l'ONCF pour financer l'opération de transfert de sa caisse des retraites au RCAR. Ces engagements se matérialisent par des dotations en capital définies selon un échéancier fixé dans ledit contrat-programme. En 2005, un 2^e contrat-programme couvrant la période 2005-2009 a été conclu pour une enveloppe globale d'investissement de 18 MMDH engagée en totalité. Ce programme d'investissement avait pour ambition la mise à niveau de l'appareil de production de l'ONCF et l'amélioration de la capacité sur les axes porteurs. Ce programme comprenait aussi des projets d'extension du réseau ferroviaire. En février 2010, un nouveau document a été signé avec l'État marocain sur la période 2010-2015. Ce contrat s'est inscrit en ligne avec la stratégie de développement de l'office qui vise à développer la part du rail dans le marché national à travers la valorisation de la «grande vitesse» pour les voyageurs et la compétitivité logistique pour le fret comme vecteur de transport durable. ●



L'ONCF a besoin d'un nouveau contrat-programme pour réussir les objectifs du secteur ferroviaire.